

Image not found or type unknown



20 mois de mariage, et toujours pas de titre de séjour

Par **ismayass**, le **02/04/2008** à **12:32**

bonjour a tous et a toutes,

je suis marocain entré en France avec visa étudinat en 2002, j'ai perdu mon titre de séjour pour cause d'abandon d'études fin 2004.

j'ai rencontré une jeune femme en 2005 et on a vécu ensemble jusqu'a juillet 2006 la date de notre mariage. donc on été a la préfecture de versailles pour demander le droit d'avoir un titre de séjour vie privée et familiale. mais depuis , la préfecture me délivre des récipissé de demande de titre de séjour sans autorisation de travail.j'ai pas de casier jusiciaire, on commence a craquer, car un seul salaire ne suffit pas et vous le savez tres bien. qu'est ce que je dois faire pour obtenir mes droits? merci

Par **BELISSIMA**, le **13/04/2008** à **18:10**

Bonjour,

çé bizzar ton histoire !

moi je suis française mariée à mon mari depuis le 24/11/2007, il est ivoirien et était en situation irrégulière, le 26/11/2007 après notre mariage , il a déposer son dossier en préfecture afin de régulariser sa situation et demander son titre de séjour ! le 09/01/2008, il a été convoqué à la préfecture et reçu un récépissé valable deux mois dans l'attente de son visa long séjour , sans autorisation de travailler ! le 09/03/2008, son visa n'étant tjrs pas arriver, on lui a refait un autre récépissé valable 1 mois tjrs sans autorisation de travailler ! fin mars 2008, la préfecture ayant reçu le visa, il a reçu un récépissé valable 3 mois avec

autorisation de travailler en attendant sa carte de séjour !

je ne comprend pas bien pourquoi , ta préfecture ne te donne pas de récépissé pour travailler ! qu'attende t'il ? va voir un avocat ou une association ki défend les étrangers !

bonne chance à toi

Par **BELISSIMA**, le **13/04/2008** à **18:23**

Bonjour,

çé bizzar ton histoire !

moi je suis française mariée à mon mari depuis le 24/11/2007, il est ivoirien et était en situation irrégulière, le 26/11/2007 après notre mariage , il a déposer son dossier en préfecture afin de régulariser sa situation et demander son titre de séjour ! le 09/01/2008, il a été convoqué à la préfecture et reçu un récépissé valable deux mois dans l'attente de son visa long séjour , sans autorisation de travailler ! le 09/03/2008, son visa n'étant tjrs pas arriver, on lui a refait un autre récépissé valable 1 mois tjrs sans autorisation de travailler ! fin mars 2008, la préfecture ayant reçu le visa, il a reçu un récépissé valable 3 mois avec autorisation de travailler en attendant sa carte de séjour !

je ne comprend pas bien pourquoi , ta préfecture ne te donne pas de récépissé pour travailler ! qu'attende t'il ? va voir un avocat ou une association ki défend les étrangers !

bonne chance à toi